



E X T R A I T
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le jeudi 05 octobre à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 29 septembre 2023, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 29 septembre 2023
Nombre de présents	31	
Nombre de pouvoirs	4	Date de publication : 11 octobre 2023
Suffrages exprimés	35	

ETAIENT PRESENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, M. Benoît LAMIABLE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEQUIER, M. Patrice BOUCAU, M. Régis MALARIK, Mme Axelle VERDIERE BARGAOU, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, M. Didier ZARZUELO.

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Marylène HENAUULT, Mme Fanny MESPLET, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT.

POUVOIRS :

Mme Marylène HENAUULT a donné pouvoir à M. Julien DUBOIS,
Mme Fanny MESPLET a donné pouvoir à Mme Florence PEYSALLE
Mme Viviane LOUME-SEIXO a donné pouvoir à Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU,
M. Bruno JANOT a donné pouvoir à M. Yves LOUMÉ.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Alexis ARRAS

OBJET : ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT : MODIFICATION DES MEMBRES

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21 et L.2121-33,

VU la délibération n°20200630-07 en date du 30 juin 2020 relative à la désignation des délégués siégeant au conseil d'administration des Etablissements d'enseignement que sont le lycée de Borda, le collège Léonce Dussarrat dit Léon des Landes et le collège d'Albret.

CONSIDERANT la démission de Madame Marylène DESTANDAU de son mandat de conseillère municipale et par voie de conséquence, de sa qualité de membre suppléant des conseils d'administration des établissements d'enseignement susvisés,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de procéder aux opérations de vote d'un nouveau membre élu pour pourvoir aux sièges vacants, le cas échéant à main levée sur décision à l'unanimité du conseil municipal,

CONSIDERANT qu'après appel à candidatures pour chacun de ces établissements d'enseignement,

SUR PROPOSITION DE M. DUBOIS Julien, Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,

DECIDE de procéder à ce scrutin par un vote à main levée,

DESIGNE Mme Aline DUZERT en tant que membre suppléante, appelée à siéger au sein du conseil d'administration du lycée de Borda.

DESIGNE Mme Aline DUZERT en tant que membre suppléante, appelée à siéger au sein du conseil d'administration du collège Léonce Dussarrat dit Léon des Landes.

DESIGNE Mme Aline DUZERT en tant que membre suppléante, appelée à siéger au sein du conseil d'administration du collège d'Albret,

MODIFIE en ce sens la composition des conseils d'administration des établissements d'enseignement susvisés et fixée par la délibération n°7 du 30 juin 2020.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Secrétaire de séance,
Alexis ARRAS.**

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**



Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »